

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°16), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°16), Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD (présent du point n°1 au point n°10, absent au point n°11, présent du point n°12 au point n°16), Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Clément CAMBIER

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Propos introductifs de M. Le Maire :

Je voudrais, si vous le voulez bien, me saisir de ce rapport sur l'approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal pour revenir sur des échanges qui ont eu lieu et avoir quelques mots à l'endroit de M. Bellucci et de Mme Trinquet.

Je souhaite en effet m'adresser directement à vous car vos accusations visant notre politique municipale en matière de subventions aux associations, publiées dans votre feuille de chou, ne peuvent rester sans réponse.

Vous avez choisi de qualifier notre action de "clientéliste", laissant entendre que nous privilégions certains acteurs associatifs à des fins politiques. Je considère ces propos non seulement injustes, mais également insultants pour les centaines de bénévoles qui œuvrent chaque jour pour le bien-être des habitants de Sorgues.

Soyons clairs ! Notre politique de subventionnement repose sur un principe fondamental, celui de soutenir le tissu associatif qui est au cœur de la vie et de l'identité de notre commune. Les associations sorguaises, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales, sont le moteur du dynamisme de notre ville. Elles renforcent le lien social, elles créent des opportunités pour nos jeunes et elles apportent des réponses concrètes aux besoins des habitants.

Il est donc de notre devoir, en tant que responsables politiques, de les accompagner et de leur permettre de mener à bien leur travail, leur mission.

En tant qu'élus, vous savez que l'attribution de chaque subvention se fait dans un cadre de transparence totale, sur la base de dossiers rigoureux et minutieusement examinés par les services compétents. Par conséquent, prétendre que ce processus serait influencé par du favoritisme constitue une accusation sans fondement, alimentant des polémiques inutiles et frôlant voire relevant de la diffamation. Cependant, cela ne nous étonne guère, M. Bellucci, car vous avez l'habitude de ce type de dérapage. Et si vous l'ignoriez, permettez-moi de vous le rappeler : tout ce qui est excessif est insignifiant.

Vous avez également insinué que le fait que plusieurs élus de la majorité soient engagés dans des associations constitue un problème ou une preuve de clientélisme. Sur ce point, permettez-moi de vous dire que vos propos sont choquants et déplacés. Oui, plusieurs membres de mon équipe sont investis dans des associations. Et j'en suis fier ! Cela ne reflète en rien du clientélisme, mais bien l'implication personnelle et sincère de ces élus dans la vie de notre commune. Plutôt que de critiquer cet engagement, vous devriez le saluer, car il démontre une proximité réelle avec les habitants et une volonté d'agir concrètement pour le bien commun.

M. Bellucci, Mme Trinquet, je vous pose la question : préférez-vous des élus absents, déconnectés du terrain et de la vie locale ou des élus qui s'impliquent activement dans les projets de leur ville ? Vos critiques insinuent que l'engagement associatif des élus serait suspect. Je vous le dis : c'est là une insulte envers les élus de la majorité, mais aussi envers les associations elles-mêmes, qui ne méritent pas que leur action soit ainsi dénigrée.

Pour ma part, je ne me laisserai pas détourner de notre mission. Nous continuerons, avec mon équipe, à soutenir les associations qui animent et enrichissent Sorgues. Nous continuerons à défendre leur rôle essentiel, car c'est en leur sein que se construit le vivre-ensemble de notre commune.

J'espère, M. Bellucci, Mme Trinquet, que vous saurez dépasser ces attaques injustifiées pour reconnaître la richesse et l'importance de notre tissu associatif. C'est un bien commun qui mérite d'être protégé, encouragé et célébré, et non pas attaqué au gré de petits intérêts politiques.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 Décembre 2024

Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

ADMINISTRATION GENERALE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET, concernant la décision 2024_12_08, indique que ces contentieux pourraient être évités avec l'adoption d'une charte locale pour l'installation des antennes de téléphonie et par des dispositions dans le PLU permettant de refuser l'implantation de ces antennes pour des motifs liés à l'environnement ou à la préservation du paysage.

Monsieur le Maire lui rappelle que le problème d'installation des antennes est un problème national face auxquels les maires sont démunis. Une charte n'y changerait rien. Les opérateurs sont tout-puissants, chaque fois qu'ils font un référé ils vont le gagner. La législation actuelle ne fournit pas les outils juridiques nécessaires pour s'opposer à ces projets.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

FINANCES

3. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2024

Commission finances en date du 14/01/2025
Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2024 joint en annexe à la présente délibération.

PRECISE qu'il sera intégré au compte administratif 2024 de la ville.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

4. CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE A LA SPL TERRITOIRE VAUCLUSE : AVENANT N°1 SUITE A MODIFICATION DU CALENDRIER

Commission finances en date du 14/01/2025
Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie à la SPL Territoire Vaucluse actant le remboursement de l'avance de 600 000 € versée par la ville de Sorgues à la SPL Territoire Vaucluse au plus tard à la fin de la concession d'aménagement ou à la date d'achèvement des opérations si elle intervient avant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie à la SPL Territoire Vaucluse.

PRECISE que toute modification dans l'exécution de la convention d'avance de trésorerie interviendra par délibération du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

5. TARIFS REPRESENTATION D'HATIK

Commission finances en date du 14/01/2025
Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs ci-dessus applicables au concert d'Hatik uniquement.

PRECISE que :

- le tarif réduit s'applique sur présentation d'un justificatif.
- pour une réservation par l'intermédiaire de Ticket Master ou de la FNAC, les tarifs sont majorés du montant de la commission du mandataire.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) 2025

Commission finances en date du 14/01/2025
Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation de l'opération d'installation de nouvelles caméras de vidéo protection sur le territoire de Sorgues.

DEMANDE à l'Etat sa participation financière sur ce projet par l'intermédiaire du FIPDR 2025.

VALIDE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION DE DEUX APPARTEMENTS A MONSIEUR ET MADAME AOUN BOUTLILIS

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 13 janvier 2025

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir moyennant la somme totale de 39 094 €, les appartements susvisés

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune

Adopté à l'unanimité

CULTURE

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE DU PÔLE CULTUREL CAMILLE CLAUDEL AVEC L'IMCA

Commission culture en date du 20/01/2025

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat avec l'IMCA Provence dans le but d'organiser un plateau TV,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

9. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SORGUES A COMPTER DE 2025/2026

Commission Culture en date du 13 janvier 2025

Rapporteur : Cyrille GAILLARD

Après en avoir délibéré,

APPROUVE La modification du règlement de l'EMMD et la mise en place d'un cours de Formation Musicale personnalisé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET PERISCOLAIRE

10. RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE POUR LA PERIODE 2025-2028.

Commission éducation et périscolaire du 13 Janvier 2025

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Hélène TRINQUET demande pourquoi les parents d'élèves ne font pas partis du comité de pilotage de ce projet ?

Christelle PEPIN lui indique que lors de la mise en place du PEDT il y a quelques années, des parents d'élèves avaient été désignés par les différents conseils d'écoles pour siéger dans ce comité.

Aujourd'hui, il s'agit d'un renouvellement avec les mêmes axes et les mêmes objectifs. Les élus qui assistent aux conseils d'écoles ont présenté et discuté de ce projet avec l'ensemble des parents d'élèves de l'ensemble des conseils d'écoles.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement du Projet Educatif De Territoire pour la période 2025-2028

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET PERISCOLAIRE

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE L'ECOLE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Commission éducation et périscolaire du 13 Janvier 2025

Rapporteur : Virginie BARRA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'établissement scolaire dans le cadre de la fête de l'école année scolaire 2024-2025

AUTORISE le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

Cyrille GAILLARD ne prend pas part au vote

SECURITE ET CIRCULATION

12. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE « PARTICIPATION CITOYENNE : VOISINS VIGILANTS » SUR LE LOTISSEMENT « LES JARDINS DES CONFINES II – RUE DE LA VERAISON – DU N° 105 AU N° 234 »

Commission sécurité et circulation du 13/01 2025

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place du dispositif de « participation citoyenne, renommée voisins vigilants » sur le lotissement « Les Jardins des Confines II – Rue de la Véraison – du n° 105 au n° 234 ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

14. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA VILLE RISQUE PREVOYANCE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG84 pour le risque « prévoyance » à compter du 1^{er} Avril 2025

APPROUVE la convention d'adhésion et de gestion avec le CDG84 (annexe).

FIXE le montant de la participation financière de la Commune à 50 % du montant de la cotisation par agent et par mois,

DECIDE de verser la participation financière fixée à l'article 3 à compter du 1^{er} Avril 2025 :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
- aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du CDG84.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

PREND ACTE de la délibération du conseil d'administration du CDG 84 n°24-24 du 17 septembre 2024 qui fixe une participation annuelle comme indiqué dans l'annexe.

DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

15. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CNFPT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Sorgues auprès du CNFPT aux conditions ci-dessus exposées

Adopté à l'unanimité

FINANCES

RAPPORT AJOUTE LORS DE LA SEANCE

16. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE RENOVATION THERMIQUE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation de l'opération d'isolation thermique par l'extérieur de la Résidence Autonomie le Ronquet.

DEMANDE à l'Etat sa participation financière sur ce projet au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2025 ainsi qu'à la CARSAT Sud-Est.

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces demandes de subvention.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

David BELLUCCI souhaite savoir si un candidat concernant l'ancien 18-59 a été retenu et s'il répond aux conditions de l'appel à projet ?

Réponse de M. le Maire :

Le premier appel à projet a été classé infructueux car, les candidats n'ont pas répondu au cahier des charges et il y avait trop d'incertitudes dans leurs réponses.

Un nouvel appel à projet va être lancé le 03/02/2025 avec un cahier des charges modifié.

David BELLUCCI : Quelle suite comptez-vous donner à la proposition que je vous ai adressée par courrier en date du 7 janvier dernier consistant à la mise en place d'un plan communal visant à développer un lieu d'accueil temporaire sécurisé pour les personnes atteintes de maladies neuro dégénératives afin de soulager leurs aidants ?

Réponse de M. le Maire :

En réponse à votre courrier du 7 janvier 2025 concernant l'accompagnement des malades atteints de maladies neurodégénératives et de leurs proches aidants, je souhaite vous apporter les précisions suivantes.

La Ville de Sorgues prend ce sujet très au sérieux et agit concrètement pour répondre aux besoins des personnes concernées. Nous avons initié des échanges constructifs avec une association spécialisée dans l'accompagnement des malades atteints de ces pathologies et de leurs proches (France Alzheimer). Son installation sur notre territoire permettrait de proposer des services essentiels et d'apporter une écoute, un soutien, des programmes d'éducation thérapeutique pour les malades et un appui pour les aidants.

En parallèle, je tiens à saluer le travail remarquable des professionnels de santé de la résidence Aimé Pêtre, qui accueille des malades Alzheimer dans une unité spécialisée. Celle-ci offre un cadre adapté et sécurisé, grâce à des spécialistes formés et engagés, favorisant le bien-être des résidents et soutenant leurs familles.

Cependant, il est important de rappeler que les compétences municipales en matière de santé sont limitées. Nous ne nous substituons pas à l'État, aux Agences Régionales de Santé ou aux professionnels de santé, mais nous agissons en facilitant les initiatives, en soutenant les acteurs locaux et en créant un cadre favorable pour développer des structures adaptées.

Notre engagement en faveur de la santé se manifeste également par des actions concrètes avec notamment l'ouverture des premières consultations du Centre départemental de Santé qui constituent un progrès significatif pour améliorer l'accès aux soins, tandis que la signature d'une bourse avec un étudiant en médecine vise à encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé sur notre territoire.

Soyez assuré que la Ville de Sorgues reste pleinement mobilisée pour accompagner les malades, soutenir leurs aidants et améliorer la qualité de vie de tous nos concitoyens.

David BELLUCCI : Où en sont les procédures concernant les contentieux d'urbanisme de la route de Châteauneuf ? Qu'envisagez-vous pour apaiser les tensions ?

Réponse de M. le Maire :

1/ contentieux SCI WEST/M. TAZI : le tribunal administratif en ses ordonnances du 13 février 2024 a ordonné à la commune de retirer ses décisions de retrait des permis initiaux et des arrêtés défavorables aux permis modificatifs en découlant.

De fait, la SCI WEST bénéficie à nouveau de toutes les autorisations nécessaires à la poursuite de l'édification des 4 maisons.

En complément d'info, pour le raccordement électrique auquel nous nous étions opposés auprès d'ENEDIS tant que l'affaire n'était pas jugée, ce concessionnaire a été destinataire des ordonnances ci-dessus (en date du 20 décembre 2024 par mail) afin que soit autorisé le branchement électrique des 4 maisons.

Cependant, afin de procéder à ce branchement il semblerait que M. TAZI doivent obtenir du propriétaire, du chemin bordant son terrain et devant être traversé pour atteindre le poste électrique principal, une servitude (convention tri partite MM. TAZI, BOUROHI ET ENEDIS). Dans un mail du 26/01/2025 M. TAZI rend une fois de plus responsable la ville de cet état de fait alors qu'il s'agit encore une fois d'une discorde entre voisins.

2/ contentieux devant le tribunal administratif M. PINCHENET pour un arrêté défavorable pour la construction de deux maisons : le tribunal en son ordonnance du 5 novembre 2024 demandait à la commune de délivrer le permis de construire (fait)

3/ contentieux devant le tribunal administratif MME MARTIN/M LAUPIN pour le retrait d'un permis de construire : La commune a eu gain de cause.

Sorgues, le 27.02.2025

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA